Imprimer les directives

Ontario

Ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement

Directives pour remplir les statuts constitutifs en vertu de la LSA

Avant de commencer

Veuillez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario puisqu'il s'agit d'un processus rapide et convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande, possibilité de payer par carte de débit ou de crédit et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire sur un ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois tous les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Pour obtenir des renseignements détaillés sur cette demande, veuillez d'abord consulter l'avis applicable.

Renseignements requis

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir à portée de main l'information suivante.

1. Rapport de recherche de nom NUANS axé sur l'Ontario, si votre dénomination proposée n'est pas numérique. Conservez le rapport au siège social de la personne morale. Il vous sera demandé les éléments suivants :
   - Le numéro de référence du rapport Nuans;
   - Le nom proposé recherché;
   - La date du rapport.
2. Des renseignements d'ordre administratif. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.
   - Coordonnées (nom, numéro de téléphone et adresse électronique).
   - Adresse électronique officielle de la personne morale
   - Code d'activité principale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le code SCIAN, veuillez consulter le site SCIAN.
3. Date de constitution. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils plus tard.
4. Adresse du siège. Il doit être situé en Ontario. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable.
5. Nombre, noms et adresses aux fins de signification des administrateurs.
6. L'organisation du capital social et toutes les restrictions sur les transferts d'actions.
7. Toutes les restrictions sur les activités de la société, ou les pouvoirs que la société peut exercer.
8. Autres dispositions, le cas échéant.
9. Consentement à agir comme premier administrateur, si l'administrateur n'est pas un fondateur et que, par conséquent, il ne signe pas les statuts constitutifs. Il doit être conservé par la personne morale.
10. Avis juridique, s'il est nécessaire pour une dénomination proposée qui est identique à une autre dénomination. Conservez l'avis juridique au siège social de la société, ne l'envoyez pas au Ministère. Nous vous demanderons les coordonnées de l'avocat et la confirmation que l'avis juridique répond aux conditions requises.
11. Nom et adresse du ou des fondateurs aux fins de signification.
12. Frais de 300 $. Envoyez un chèque à l'ordre du ministre des Finances. Des frais de service s'appliquent pour tout chèque sans provision.

Numéros des sections

Remarque: La numérotation des sections du formulaire ne sert qu'à en faciliter la lecture. Elle ne correspond pas à la numérotation des statuts que vous recevrez si votre demande est acceptée.

 © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025

Remplir le formulaire

Coordonnées

Veuillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics. Le Ministère communiquera avec cette personne pour toute question au sujet de la présente demande et les documents la concernant seront envoyés à son adresse électronique.

Dénomination de la personne morale

Vous pouvez soit proposer un nom pour la personne morale, soit demander une dénomination numérique. Si vous choisissez une dénomination pour votre société au lieu de recevoir une dénomination numérique, vous devrez fournir un rapport Nuans axé sur l'Ontario. Avant d'obtenir un rapport Nuans axé sur l'Ontario, vous pouvez effectuer une recherche dans les dossiers du Ministère à l'adresse ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario pour voir si votre nom proposé est déjà utilisé par une autre personne morale. Vous n'avez pas besoin d'un rapport Nuans si vous optez pour une dénomination numérique.

Dénomination numérique

Une dénomination numérique est un nom généré automatiquement et composé de chiffres qui vous sont assignés, suivis de « ONTARIO » et d'un élément juridique de votre choix. Exemple : 111111 ONTARIO INC. Pour demander une dénomination numérique, sélectionnez « Oui » à la question « Cette société aura-t-elle une dénomination numérique? ». Ensuite, choisissez l'élément juridique de votre choix à partir du menu déroulant.

Dénomination proposée

Pour demander une dénomination proposée, sélectionnez « Non » à la question « Cette société aura-t-elle une dénomination numérique? ». Choisissez ensuite si le nom de la personne morale est sous une forme anglaise seulement, une forme française seulement, une forme anglaise et une forme française combinées, ou une forme anglaise et une forme française équivalentes, mais utilisées séparément. Un rapport de recherche de nom NUANS est requis pour chaque forme du nom (forme anglaise; forme française; et forme anglaise et forme française combinées). Lors de la constitution d'une personne morale avec une forme anglaise et française du nom, une recherche de nom NUANS est nécessaire pour chaque forme du nom, sauf si elles sont identiques dans les deux langues et que l'élément juridique de la forme française est la version française de l'élément juridique de la forme anglaise. Lors de la délivrance du certificat de constitution, une barre oblique [/] séparant la forme anglaise de la forme française sera insérée dans la dénomination de la personne morale.

Par exemple :

Un nom de forme anglaise seulement serait Green Institute Inc. Un nom de forme française seulement serait Institut Green Inc.

Un nom de forme anglaise et de forme française combinées serait Institut Green Institute Inc.

Un nom de forme anglaise et un nom de forme française équivalentes, mais utilisées séparément, serait Green Institute Inc./Institut Green Inc.

La dénomination proposée de votre personne morale peut contenir un élément juridique et doit être identique à la dénomination proposée recherchée dans Nuans. Indiquez dans ce formulaire le nom proposé recherché dans NUANS, le numéro de référence du rapport NUANS et la date à laquelle le rapport a été généré. Vous devez conserver le rapport NUANS au siège de la personne morale.

Veuillez ne pas l'envoyer avec le formulaire.

Éléments juridiques

La dénomination sociale doit inclure l'un des éléments juridiques suivants : « Limited », « Limitée », « Incorporated », « Incorporée » ou « Corporation » ou les abréviations correspondantes « Ltd. », « Ltée », « Inc. » ou « Corp. ».

Dénominations semblables ou identiques — Consentements et avis juridique

Il incombe au demandeur de vérifier si le rapport de recherche Nuans contient des noms similaires ou identiques et d'obtenir tout consentement ou avis juridique requis. Vous ne pouvez constituer une société avec une dénomination identique au nom actuel ou antérieur d'une autre société, qu'elle existe encore ou non, sauf si (i) l'autre société a été dissoute ou a changé de nom il y a plus de 10 ans; (ii) l'autre société a été constituée à l'extérieur de l'Ontario et ne pas fait affaire en Ontario. Il existe une exception si l'autre société a changé de dénomination ou a été dissoute et que les exigences du Règlement sont respectées. Dans ce cas, vous aurez besoin d'un avis juridique.

Cochez la case si vous utilisez une dénomination identique et que vous avez un avis juridique. Confirmez que vous avez respecté toutes les exigences pour utiliser la même dénomination et fournissez les renseignements suivants : nom, numéro de téléphone, courriel et adresse de l'avocat qui donne l'avis juridique et nom du cabinet d'avocats, le cas échéant. Vous devez conserver l'avis juridique à l'adresse du siège social de la société si le Ministère le demande. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Renseignements généraux

Dans cette section, indiquez la date de constitution demandée, le code d'activité principale de la personne morale et l'adresse électronique officielle.

Date de constitution demandée

La date de constitution correspond à la date d'entrée en vigueur de la constitution de votre personne morale. Vous devez sélectionner une date de préférence; cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous pouvez choisir une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, pourvu que la date du rapport NUANS soit valide. Vous ne pouvez pas choisir une date passée. Le rapport NUANS ne peut être daté de plus de 90 jours avant le dépôt des statuts. À titre d'exemple, les statuts soumis le 28 novembre pourraient être étayés par un rapport de recherche de nom NUANS daté du 30 août, mais pas plus tôt. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour la réception de la demande par la poste.

Activité principale

Votre activité principale est la principale activité de votre personne morale. Veuillez vous référer à la liste des activités principales du SCIAN qui décrit le mieux votre activité principale, puis indiquez votre code d'activité principale à partir du lien dans ce formulaire. Ce renseignement ne figurera pas dans les dossiers publics et est recueilli à des fins administratives seulement.

Adresse électronique officielle

L'adresse électronique officielle de la personne morale servira à communiquer avec elle et doit être tenue à jour. Tous les documents ou avis officiels et la correspondance destinés à la personne morale visée par la présente demande seront envoyés à cette adresse électronique. Les documents concernant la présente demande seront transmis à l'adresse électronique officielle de la personne morale et de la personne-ressource indiquée à la section 1 du présent formulaire. Ce renseignement ne figurera pas dans les dossiers publics et est recueilli à des fins administratives seulement.

Adresse du siège

L'adresse du siège de la personne morale doit être complète, y compris le nom de rue, le numéro municipal, la municipalité, la province, le pays et le code postal. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable. S'il n'y a pas de rue ni de numéro, indiquez le numéro du lot et de la concession ou du lot et du plan. Le siège doit être situé en Ontario.

Nombre d'administrateurs

Veuillez indiquer si vous prévoyez un nombre fixe d'administrateurs ou un nombre minimum et maximum d'administrateurs. Vous ne pouvez pas choisir les deux options. La personne morale doit compter au moins un administrateur en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*.

Renseignements sur l’administrateur

Les administrateurs doivent être des personnes d’au moins 18 ans. Si vous avez indiqué 2 comme nombre fixe, vous devez fournir des renseignements sur l’administrateur pour 2 administrateurs. Si vous avez indiqué 3 comme minimum et 5 comme maximum, vous devez fournir des renseignements sur 3, 4 ou 5 administrateurs.

Afin de remplir les renseignements sur l’administrateur, veuillez indiquer le nom complet (prénom, autres prénoms et nom) et l’adresse aux fins de signification pour chacun des administrateurs. Vous devez également fournir une adresse électronique facultative. Si un administrateur possède une adresse internationale et que le champ « Région » ne s’applique pas, veuillez saisir la « paroisse », le « comté » ou toute autre information équivalente dans ce champ. Cette directive s’applique également à toute adresse internationale dans le formulaire.

Résident canadien

Vous devez également indiquer si l’administrateur est un résident canadien.

Administrateur qui n’est pas un fondateur

Une personne désignée comme administrateur qui n’est pas un fondateur et qui, par conséquent, ne signe pas le formulaire des statuts constitutifs doit télécharger le formulaire Consentement à agir comme premier administrateur - formulaire numéro 5260, le remplir et le signer. Veuillez conserver le formulaire Consentement à agir en qualité de premier administrateur au siège social de la personne morale et être prêt à le fournir conformément à tout avis du Ministère.

Actions et dispositions

Vous avez la possibilité d’utiliser un texte prédéfini ou de définir le vôtre pour les rubriques suivantes, décrites plus en détail ci-dessous : catégories d’actions, droits, privilèges, restrictions et conditions, restriction sur les transferts d’actions, restriction sur les affaires ou pouvoirs, et autres dispositions. Si vous souhaitez utiliser le texte prédéfini, cochez la case appropriée.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l’avis applicable. En cas de doute, veuillez solliciter un avis juridique.

Catégories d’actions

Définissez les catégories et le nombre maximal, s’il y a lieu, d’actions que la société est autorisée à émettre. Ce champ doit être rempli.

Droits attachés aux catégories d’actions

Définissez les droits, privilèges, restrictions et conditions, le cas échéant, rattachés à chaque catégorie d’actions et pouvoirs des administrateurs relatifs à chaque catégorie d’actions qui peuvent être émises en série. S’il n’y a qu’un seul type d’actions, indiquer « Ne s’applique pas ».

Restrictions sur l’émission, le transfert ou la propriété d’actions

Indiquez ces restrictions si elles existent. S’il n’y en a aucune, inscrivez « aucune ».

Restrictions liées aux activités

Définissez les restrictions, le cas échéant, liées aux activités ou aux pouvoirs que peut exercer la société. S’il n’y en a aucune, inscrivez « aucune ».

Autres dispositions

Définissez les autres dispositions. S’il n’y en a aucune, inscrivez « aucune ».

Fondateurs

Définissez le nom et l’adresse aux fins de signification de chacun des fondateurs. Les fondateurs peuvent être des particuliers ou des personnes morales. Si le fondateur est une personne physique, veuillez indiquer son nom complet

et son adresse. Si le fondateur est une personne morale, veuillez indiquer la dénomination sociale de la société, le numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO) et le nom complet ainsi que le poste (p. ex., directeur, président ou secrétaire) de la personne qui signe pour la personne morale. Veuillez vous assurer de saisir la dénomination sociale et le NEO tel qu'ils apparaissent exactement dans les dossiers du Ministère. Vous pouvez effectuer une recherche sans frais de la dénomination sociale exacte et du NMS à l'adresse ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario.

Autorisation

La personne-ressource doit confirmer que ce formulaire a été signé par toutes les personnes désignées.

Signatures

Le formulaire doit porter la signature de tous les fondateurs. Le ou les noms du ou des fondateurs qui ont été saisis dans le formulaire s'afficheront automatiquement dans la section signature. Si le fondateur est un particulier, le nom complet s'affichera. Si le fondateur est une personne morale, la dénomination sociale ainsi que le nom et le poste de la personne signant au nom de la société s'afficheront. Veuillez vous assurer que le formulaire est signé par toutes les personnes désignées dans l'espace prévu avant de le poster.

Soumission du formulaire

Lorsque vous avez terminé de remplir le formulaire, imprimez-le, obtenez les signatures requises, puis envoyez-le par courrier au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné de votre paiement exact.

Ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement
Direction du Registre des entreprises
393, avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Demande retournée

Si votre demande est manuscrite, s'il manque le paiement ou l'adresse électronique requis, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par courrier ordinaire. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque **toute autre** information requise ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse électronique qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous **devrez** effectuer la transaction par voie électronique. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre responsabilité de réviser l'ensemble de la demande et de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences. Vous êtes également responsable d'obtenir les signatures requises, lorsque vous y êtes invité au cours de la transaction électronique.

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au Ministère sera la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous devez sélectionner une date de préférence; cependant, la première date d'entrée en vigueur sera la date à laquelle la demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Vous pouvez demander une date future allant jusqu'à 30 jours civils après la date actuelle, pourvu que la date du rapport NUANS soit valide, le cas échéant. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Que vous ayez présenté votre demande par voie électronique ou par courrier, une fois que le Ministère reçoit votre demande et qu'elle est traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si l'entité n'en a pas encore obtenu une. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Ces documents seront envoyés à l'adresse électronique officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée et à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement envoyée à l'adresse électronique officielle.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l’avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario ou communiquer avec nous par courriel. Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416-314-8880 ou sans frais : 1-800-361-3223
- ATS : 416-325-3408 ou sans frais ATS : 1-800-268-7095